

GRUPE DE TRAVAIL DU CNAS DU 8 Avril 2015

Ce groupe de travail s'est tenu sous la présidence du Sous-Directeur des politiques sociales.

Plusieurs points étaient à l'ordre du jour :

- la démarche qualité dans les délégations de l'action sociale et le plan d'accompagnement,
- le 1^{er} bilan de l'expérimentation du CESU « aide à la parentalité »,
- la typologie des bénéficiaires des places en crèches,
- l'expérimentation du titre restaurant dématérialisé.

Démarche qualité dans les délégations de l'action sociale et le plan d'accompagnement

A l'initiative de la Direction des Ressources Humaines de Bercy (DRH3), un audit interne a été réalisé début 2014 auprès d'une dizaine de délégations départementales de l'action sociale volontaires et les plus représentatives .

Ses conclusions ont été présentées aux délégués, réunis en journées nationales le 3 avril 2014. Un plan d'actions a été réalisé et présenté aux délégués en novembre 2014.

Le rapport fait apparaitre la dégradation constante des conditions de travail des délégués, la surcharge de travail, leur isolement, leur manque de reconnaissance... conséquence des suppressions d'emplois successives. Le

problème de l'informatique est récurrent, tout comme le problème de l'archivage.

Ce rapport ne fait que confirmer ce que FO FINANCES a dénoncé à plusieurs reprises lors des précédents CNAS et groupes de travail.

Comment améliorer les conditions de travail des délégués quand, dans le même temps, les suppressions d'emplois se poursuivent ? Comment créer du lien social, comme mentionné dans la note d'orientation 2015, alors que les délégations se sentent de plus en plus isolées ?

La direction reconnaît les problèmes évoqués. Elle indique que l'audit apporte la preuve que le Secrétariat Général se préoccupe du réseau. Elle travaille en

atelier avec les délégués.

Concernant les suppressions de postes d'assistant de délégation, la direction comprend les inquiétudes qui peuvent naître pour les intéressées qui doivent réintégrer.

Les assistantes sont informées un an avant la décision de fin de mise à disposition pour leur permettre de trouver un poste dans la résidence d'origine. La direction tient compte des calendriers de mutations des directions d'accueil. Une formation spécifique leur est proposée.

La direction essaie de rassurer sur les procédures d'accompagnements des délégués s'agissant des réintégrations forcées...

Les suppressions d'emplois fragilisent les missions des délégations départementales

C'est peine perdue !

S'agissant de l'archivage, un guide pratique est remis au nouveau délégué, un état des lieux de sortie est effectué. Il faut redonner des consignes claires pour éviter de conserver des archives trop anciennes.

Sur l'outil informatique, la direction est consciente du problème, un travail de fonds doit être fait avec les Services de l'Environnement Professionnel (SEP) de Bercy pour mettre en place des installations plus opérationnelles dans toutes les délégations.

Pour FO FINANCES, les suppressions d'emplois fragilisent les missions des délégations départementales, notamment dans les départements à faible effectifs, qui n'ont plus d'assistant ce qui nuit aux agents qui en ont le plus besoin.

Au vu des résultats de l'audit diligenté par le Secrétariat Général, FO FINANCES considère que l'administration joue la politique de l'autruche en continuant de supprimer des emplois, dans le secteur social notamment. C'est inacceptable !

Formation

Toutes les facilités pour assister aux formations de l'IGPDE sont accordées aux agents.

De même, les assistantes peuvent bénéficier des formations même sur la restauration.

Un bilan des formations sera transmis aux fédérations.

Relogement des délégations

S'agissant du relogement des trente délégations installées encore dans des locaux privés, comme annoncé dans le cadre du débat sur la « mutualisation des fonctions support », priorité est accordée à celles-ci, dans les locaux de la DGFIP. Cela permet de lutter contre l'isolement.

La direction précise que le suivi du relogement s'effectue sur la base d'un cahier des charges (matériel médical, points d'eau etc...).

FO FINANCES insiste sur la priorité de la confidentialité et la sécurité des agents et des locaux.

Suppressions d'emplois en 2015

A ce stade, la direction n'est pas en mesure d'indiquer les délégations qui seront touchées en raison du nombre encore inconnu de départs à la retraite.

Pour autant, trois mises à disposition d'assistants de délégation ne seront pas renouvelées et deux départs en retraite dans le Tarn et les Hautes Alpes ne seront pas remplacés.

La direction insiste sur l'importance du dispositif de continuité de service mis en place depuis 4 ans. Les assistantes de service social sont remplacées au 1^{er} jour d'absence. Le dispositif est aussi mis en place entre la région et dans les délégations environnantes pour les petites délégations. Des délégués « intérim » peuvent être désignés.

Dans le cas d'un départ de délégué, un tuilage est mis en place avec le délégué et le correspondant social. Dans le cas où le délégué est déjà parti, un état des lieux est effectué avec la direction.

Le tutorat est effectué par un autre délégué possédant une certaine expérience du poste.

FO FINANCES constate que la fiche sur la doctrine d'emploi du délégué n'est pas assez complète. Elle doit être plus explicite sur le rôle du délégué dans ses fonctions d'encadrement.

La direction accepte de revoir la doctrine d'emploi des délégués.

Premier bilan de l'expérimentation du CESU « aide à la parentalité »

Le marché public a été passé avec la Société Chèque-Domicile (filiale de Chèque-déjeuner) pour une expérimentation dans trois régions : Ile-de-France, Rhône-Alpes et Nord-Pas-de-Calais.

388 demandes ont été validées au 25 mars 2015, les demandeurs sont en majorité des catégories B.

Concernant la généralisation à tout le territoire, à ce stade, elle n'est pas déterminée car elle nécessite un retour des expérimentations.

Places en crèches

504 berceaux ont été réservés en 2014, ce qui, pour **FO FINANCES**, est totalement insuffisant dans la mesure où il n'y a eu que 11 berceaux en plus par rapport à 2013 !

La direction a présenté pour la première fois, le nombre de berceaux réservés par les SRIAS qui sont proposés aux agents des finances.

Pour elle, il faut habituer les réseaux de l'action sociale à utiliser les SRIAS ! C'est ainsi que pour l'année 2014, sur les 2754 berceaux réservés par les SRIAS, 195 ont été attribués aux enfants des agents des MEF.

Pour la direction, c'est un total de 699 berceaux qui sont mis à disposition des agents de Bercy.

La direction favorise la proximité du lieu de travail plutôt que le lieu d'habitation.

Pour rappel, le plan égalité professionnelle femme/homme soumis à la signature des fédérations, préconisait une augmentation des places en crèche. Celui-ci n'a pas reçu un accord majoritaire.

L'augmentation du nombre de berceaux était un des éléments pour lesquels **FO FINANCES était disposée à la signature de ce plan.**

Expérimentation du titre restaurant dématérialisé

La loi du 2 avril 2014, permet la dématérialisation du titre-restaurant. Elle a pour objectif la simplification et l'allègement de la charge de travail des services administratifs. La dématérialisation se fera sous forme de carte

bancaire rechargeable avec un plafond de 19 euros par jour. Une expérimentation est prévue dans 8 départements (Bouches-du-Rhône, Eure, Maine-et-Loire, Moselle, Nord, Essonne, Paris et la Réunion) qui prendra effet à la date de notification du marché et s'achèvera au plus tard le 31 décembre 2015.

FO FINANCES est intervenue pour indiquer qu'il existe des agents domiciliés dans un département limitrophe à celui de leur lieu de travail. Dans bien des cas, ces agents font leurs courses le week-end, en l'absence de commerce afin de déjeuner sur place la semaine.

Le président indique que les exceptions sont prévues compte tenu des horaires atypiques de certains agents (Douanes par exemple).

Le code du travail et la réglementation seront appliqués concernant la régularisation du forfait, gestion très complexe.

Pour **FO FINANCES, il serait inadmissible que cette dématérialisation aboutisse finalement à des restrictions pour les agents.**

Délégation **FO FINANCES** :

Françoise PHELIX,
Anne-Marie RENAUDIN,
Martine LEGOUGE,
Emmanuel ESTENNE.

RETROUVEZ TOUTE L'ACTUALITÉ
DE L'ACTION SOCIALE SUR :

<http://www.financesfo.fr/>

Rubrique ACTION SOCIALE 